



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-SEPT JANVIER, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 janvier 2025

Les membres présents (11) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Stéphane BOLLARD, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE ;

Procuration (1) : Emmanuelle ROSSI à Catherine HAUETER ;

Absent excusé (1) : Séverine SAOS ;

Monsieur André BOCHET-CADET a été élu secrétaire de séance.

N°2025/002-27/01

Objet : Acquisition de parcelles de bois

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Par courrier en date du 16 décembre 2024, Madame NEGRILLO Germaine domiciliée à DINGY-SAINT-CLAIR a fait savoir qu'elle souhaite vendre une parcelle boisée dont elle est propriétaire sur la Commune d'ALEX, cadastrée A 4 pour une surface de 2990 m².

Le prix est estimé à 400 € par l'ONF. En outre, il convient d'intégrer cette parcelle au régime forestier

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle au prix estimé de 400 € et de valider l'intégration au régime forestier

André BOCHET-CADET pense qu'il n'est pas judicieux d'acheter des parcelles boisées

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée des membres présents et représentés,

POUR : 11 – CONTRE 0 – ABSTENTION : 1 (André BOCHET-CADET)

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle boisée N° A 4 pour une surface de 2 990 m², propriété de Madame Germaine NEGRILLO pour un montant de 400 € ;
- **DECIDE** de transmettre le dossier à Maître Séverine GRAVIER – Office Notarial ROSAY et GRAVIER à THONES ;
- **DECIDE** que la Commune prendra à sa charge les frais de Notaire ;
- **DECIDE** que cette parcelle sera intégrée au Régime Forestier ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'Office National des Forêt pour suite à donner au sujet du Régime Forestier ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Maire,
Catherine HAUETER*

*Le secrétaire de séance
André BOCHET-CADET*

Bochet



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 31/01/2025
ET PUBLICATION LE 31/01/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025002
Objet :	ACQUISITION PARCELLE BOIS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	074-217400035-20250127-DEL2025002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250127-DEL2025002-DE-1-1_0.xml	text/xml	847 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.002 ACQUISITION BOIS NEGRILLO.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250127-DEL2025002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	93.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2025 à 15h27min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2025 à 15h27min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 janvier 2025 à 15h36min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 janvier 2025 à 15h43min30s	Reçu par le MI le 2025-01-31